

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

ET LE DIX-NEUF OCTOBRE

## A LA REQUETE DE :

**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE ROISSY EN BRIE**, dont le siège social est situé Avenue de la Malibran à ROISSY EN BRIE (77680), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

## REPRESENTE PAR :

**Maître Vincent RIEU**, avocat associé de la S.C.P. DENEL GUILLEMAIN RIEU DE CROZALS TREZEGUET SURVILLE, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone à 34000 MONTPELLIER, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.

## AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des impôts sur le revenu 2010 rôle 13/91702, impôt sur le revenu 2013 rôle 14/01101, taxe foncière 2014 rôle 14/22101, taxe d'habitation 2014 rôle 14/77001, impôt sur le revenu 2012 rôle 15/91701.

**Je, Jean-Christophe MOUTON Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,**

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (34) – 105 rue Edmond Lautard, dans un ensemble immobilier dénommé « **ARTHUR RIMBAUD** » à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait aux commandements aux fins de saisie immobilière signifiés par exploit de Maître Eric BENOIT, Huissier de Justice associé à MELUN en date du 23 août 2017.

## AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Sur la commune de **MONTPELLIER (34) – 105 rue Edmond Lautard**, l'appartement n°24 situé au **2<sup>ème</sup> étage du BATIMENT A de la résidence « ARTHUR RIMBAUD » avec emplacement de parking sécurisé (parking en sous-sol portant le n°30 – photo n°2)**, figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section MR n°272, pour une superficie totale de 26a et 91ca et renseignés dans la copropriété sous **les numéros de lots 24 (appartement) et 78 (parking)**.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de 2 témoins, d'un serrurier et de la société LOGIS EXPERTISES (GANDOLFO Serge), au descriptif suivant :

**D'une superficie « Loi Carrez » de « 33,90 m<sup>2</sup> », l'appartement est actuellement VIDE de TOUTE OCCUPATION.**

Les biens et droits immobiliers appartiennent aux débiteurs poursuivis pour les avoir acquis suivant acte reçu par Maître LAPEYRE, Notaire en AVIGNON en date du 2 juin 1999, publié au service de la publicité foncière le 29 juillet 1999 volume 1999 P n°10456.

Cet immeuble entièrement sécurisé (photo n°1) et bien entretenu dont le syndic est actuellement le **Cabinet CITYA BELVIA 501 rue Denis Papin - 34070 Montpellier** est soumis au statut de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu aux minutes de Maître LAPEYRE le 30 décembre 1998, publié le 16 février 1999 volume 1999P n°2343 auprès du service de la publicité foncière de Montpellier, 1<sup>er</sup> bureau.

Situé dans un quartier résidentiel calme au Nord de Montpellier, à 15 minutes du centre-ville par le TRAM (ligne 1), l'appartement s'insère dans une résidence sans gardien, construite en 1998 et entièrement clôturée mais dépourvue de tout aménagement extérieur (jardin, piscine...).





## APPARTEMENT 2<sup>ème</sup> ETAGE - n° 24

### **ENTREE** : (photo n°3)

Cet espace est maintenu en parfait état d'entretien tant au niveau des murs (tapisserie usagée) que du revêtement de sol et du plafond.

Il bénéficie d'un placard encastré en parfait état de fonctionnement.

### **PIECE PRINCIPALE** : (photos n°4 à 7)

Cette espace demeure en bon état tant au niveau des murs et cloisons, que du revêtement de sol et du plafond.

Seuls sont à noter quelques légères détériorations liées à l'usure naturelle du temps et une absence de rénovation récente du bien.

- Coin cuisine

Cet espace, se compose d'un meuble avec évier double bac et robinet mitigeur, plaque électrique 2 feux, le tout associé à des placards de rangement bas et haut, l'ensemble avec plan de travail maintenu en état d'usage.

- Salon

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage gris en parfait état.

Les murs et cloisons entièrement peints en blanc sont en bon état et sans dommage significatif.

Seuls quelques traces noirâtres liés aux précédentes occupations demeurent encore apparentes.

Elle dispose d'une porte-fenêtre en PVC double vitrage avec volet roulant manuel, l'ensemble en parfait état de fonctionnement.

Cette pièce dispose s'ouvre sur une terrasse à l'état brut donnant sur l'arrière de la résidence.

Le chauffage est ici assuré par un simple convecteur.

### **SALLE DE BAIN / WC** : (photos n°8 et 9)

Le sol est constitué d'un carrelage de couleur claire en excellent état d'entretien.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent également en bon état d'entretien.

Le plafond de type « gouttelette » blanc reste en excellent état également.

Elle bénéficie d'un lavabo encastré avec glace et meuble sous vasque, d'une douche maçonnée, l'ensemble maintenu en bon état d'entretien mais d'aspect ancien.

A proximité se situe un WC avec réservoir de chasse en bon état de fonctionnement et d'entretien.

L'environnement général est exempt de tout défaut ou anomalie susceptible d'être rapporté.

Il n'existe aucune ouverture pour cet espace.

Le chauffage est ici assuré par un simple convecteur.

**CHAMBRE :** (photos n° 10 et 11)

Le revêtement de sol est constitué d'une moquette usagée de couleur foncée méritant d'être retirée.

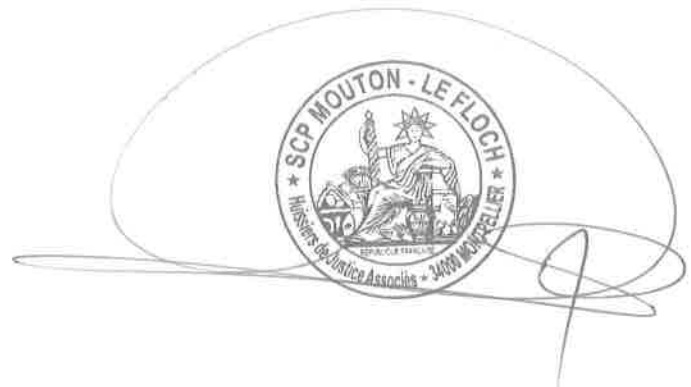
Les murs et cloisons peints présentent quelques spectres noirâtres et traces de frottement en partie basse exclusivement.

Elle dispose d'une fenêtre en PVC double vitrage avec volet roulant manuel, l'ensemble en parfait état de fonctionnement et donnant sur l'entrée de la résidence.

Le chauffage est ici assuré par un simple convecteur.

Elle comporte enfin un placard fermé et aménagé laissé en bon état d'entretien.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.







**Photo n° 1**



**Photo n° 2**



Photo n° 3





Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7

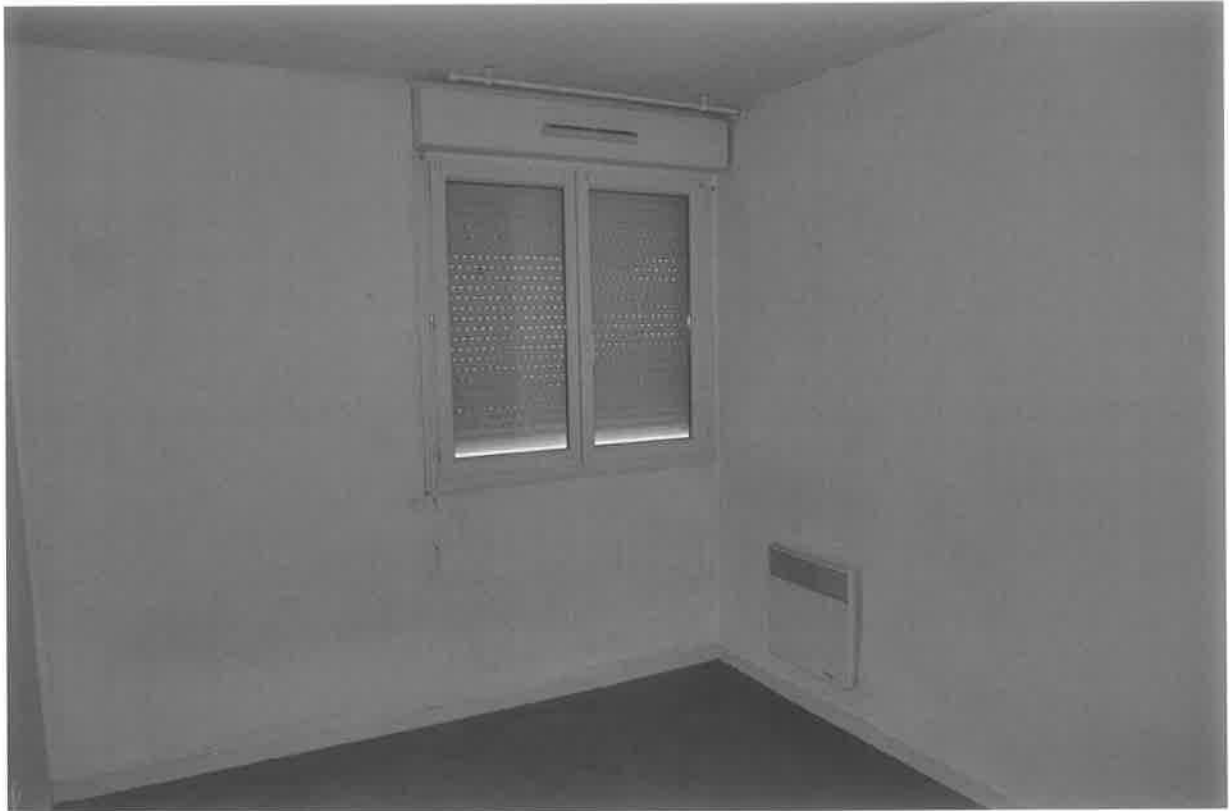


Photo n° 8



Photo n° 9





**Photo n° 10**



**Photo n° 11**